

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES

GRAND PRIX ÉCOLE NAVALE



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE MONOTYPES HABITABLES 2026

GRAND PRIX ÉCOLE NAVALE

Du 13 au 17 mai 2026

AVIS DE COURSE
www.agpen.fr



CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES



Le Grand Prix de l'Ecole Navale - Championnat de France de Voile Monotypes Habitables (GPEN-CFMH) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée par l'Association de soutien au Grand Prix de l'Ecole Navale (AGPEN) du 13 au 17 mai 2026 sur les sites de l'Ecole Navale, Crozon-Morgat, Camaret, Roscanvel et Brest.

Préambule :

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrédition du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

La compétition sera régie par :

1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) ;
- 1.1. les *Règles d'Equipement des Voiliers* (REV) pour les épreuves d'intersérie (Croiseurs Légers et Quillard Voile Légère) ;
2. les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers publiées au tableau officiel ;
3. les règlements fédéraux incluant les règlements des Championnats de France Monotypes Habitables, intersérie Quillards Voile Légère et intersérie Croiseurs Légers.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les IC seront publiées sur le site internet www.agpen.fr au plus tard le 11 mai 2026.

3. COMMUNICATION :

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à www.agpen.fr
- 3.2 [DP] [NP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

- 4.1 Le Grand Prix de l'Ecole Navale est ouvert aux classes suivantes : J80 ; Intersérie Quillards Voile Légère (INQ) ; Open 500 ; Open 570 ; Corsaire ; Muscadet ; Croiseurs Légers (intersérie OSIRIS Habitables) ; Figaro Bénéteau 3 ; Multi 2000 (Intersérie multicoques habitables) ; HandiValidé : MiniJ et Néo 495 ; Waszp et Birdyfish.

Pour les Croiseurs Légers – OSIRIS, le nombre de bateaux est limité à 65 sur la base de l'ordre de réception des inscriptions (complètes et validées). Une liste d'attente sera établie par l'AO.

Si moins de 8 bateaux d'une classe ne sont pas régulièrement inscrits au 24 avril 2026, cette classe pourra ne pas être admise à courir. Pour ce faire, l'AO contactera ladite classe et lui fera connaître sa décision.

La FFVoile en accord avec l'AO se réserve le droit d'inviter toute autre classe monotype ou intersérie qui souhaiterait participer à cet évènement.

Les classes concourant pour un Championnat de France Monotypes Habitables ou un Championnat de France Intersérie Quillards Voile Légère ou un Championnat de France Croiseurs Légers sont définies à l'article 11.2.

La FFVoile se réserve le droit d'attribuer un titre de Champion de France à toute classe monotype affiliée respectant le règlement du Championnat de France Monotypes Habitables disponible à l'adresse suivante : <https://umbraco.ffvoile.fr/media/5dgav243/règlement-cfmh-26.pdf>

La FFVoile se réserve le droit d'attribuer un titre de Champion de France Intersérie Quillard Voile Légère conformément au règlement de ce championnat disponible à l'adresse suivante :

<https://umbraco.ffvoile.fr/media/w05dk0ag/rglmt-cf-intersérie-dériveurs-quillards-vl-à-partir-de-2024.pdf>

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES



La FFVoile se réserve le droit d'attribuer un titre de Champion de France Intersérie Croiseurs Légers (bateaux appartenant aux classes A, B, R1, R2 et L de la classe OSIRIS Habitable) conformément au règlement de ce championnat disponible à l'adresse suivante :

<https://cfcl.ffvoile.fr/media/4aoprt/wl/cfcl-2026-règlement-v1.pdf>

4.1.1) Tous les bateaux devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur. Pour les bateaux francisés affectés aux zones Ecole Navale et Crozon-Morgat, les bateaux devront disposer du matériel d'armement et de sécurité basique.

Pour les bateaux francisés affectés à la zone de Camaret, les bateaux devront disposer du matériel d'armement et de sécurité côtière.

4.2 Chaque membre d'équipage devra porter en permanence sur l'eau un équipement individuel de flottabilité. Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et la réglementation en vigueur. Chaque skipper devra attester au moment de l'inscription de la conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord (voir article 4.7). Sauf pour les Handivalides, les Birdyfish et Waszp, chaque bateau devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement.

4.3 Nombre d'équipiers

(i) Lors de l'inscription des bateaux des classes monotypes mentionnées en 4.1, le skipper ou le chef de bord doit confirmer la constitution de son équipage et préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris.

Sauf pour les MiniJ et les Waszp (1 membre d'équipage), le nombre d'équipiers devra être conforme aux règles de classe et au minimum de 2 membres d'équipage.

Les équipages de Figaro Beneteau 3 devront être constitués de 4 membres.

(ii) Pour toutes les classes, pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{re} course courue jusqu'à la dernière), le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne pourra pas être modifié sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.

[DP] Pour les Figaro Beneteau : la/les liste(s) d'équipage de la journée doit(vent) être déposée(s) au plus tard à 09.00 chaque jour au comité de course.

- Les changements d'équipage sont autorisés dans la journée
- Ces changements doivent être opérés par les équipages eux-mêmes.
- Ces changements ne doivent pas interférer avec le programme et le déroulé des courses fixés par le Comité de Course.
- Les équipages qui changent de composition d'équipage dans la journée doivent en informer le Comité de Course dès que ce changement est terminé.

4.4 Les équipages doivent s'inscrire en ligne à compter du 3 mars 2026 sur le site Internet du Grand Prix de l'Ecole Navale à l'adresse www.agpen.fr/inscriptions/

Le dossier d'inscription sera accessible via la création d'un compte client. Il pourra être complété ultérieurement si besoin. Le paiement de la totalité de l'inscription se fait en ligne par carte bancaire conformément au paragraphe 5(iv). Chaque équipage recevra une confirmation d'inscription à l'issue de cette démarche.

Toutes les pièces demandées aux articles 4.5 et 4.6 relatives au bateau et à l'équipage seront à déposer sur le dossier d'inscription.

Cas particuliers :

Les équipages participant au **Championnat national de voile de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD)** doivent s'inscrire à la fois sur le site SYGEMA de la FCD avant le 30 avril 2026, et sur le site internet du GPEN www.agpen.fr/inscriptions/. La Ligue Ouest de la FCD procédera au règlement du montant global des frais d'inscription par virement pour le compte des concurrents FCD.

Procédure d'inscription FCD disponible sous : <https://ligue-ouest.netexplorer.pro/share/neclsvuZ8Q34>

Points de contact : Patrick Bertozzi, président délégué Ligue Ouest FCD - patrick.bertozzi@ligueouest-fcd.fr - et Fabrice Morin, directeur sportif compétition FCD - fabrice.morin@ecole-navale.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES



Les équipages sélectionnés par la direction de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) doivent s'inscrire en ligne sur le site d'inscription du GPEN. Prendre contact pour les modalités pratiques avec le correspondant AGPEN pour l'UNSS (didier.poulmarch@free.fr).

4.5

Documents exigibles à l'inscription pour les concurrents

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile valide mention « compétition »
- ou la licence Club FFVoile valide mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Questionnaire_Sante_FFVoile_mineur.pdf
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile valide, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur (fichier disponible sur le site internet de l'AGPEN www.agpen.fr/inscriptions/).

4.6

Documents exigibles à l'inscription pour le bateau

- le certificat de jauge valide quand une règle de classe exige sa présentation ;
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ;
- tout document exigé par la classe (ex : certificat barreur J80).

4.7

Chaque skipper devra, au moment de son inscription en ligne, lire et valider les engagements suivants en cochant une case :

- « *Le skipper s'engage en son nom et au nom de son équipage, à se soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette compétition* ».
- « *Il atteste de la conformité du matériel obligatoire embarqué à bord de son bateau* ».

4.8

Accompagnateurs

Tous les accompagnateurs devront s'inscrire sur le site d'inscription au GPEN 2026 et s'acquitter des droits mentionnés en 5(i).

4.9

Impératifs de sécurité conditionnant l'accès au site de l'Ecole navale :

Les dispositions suivantes sont particulièrement importantes pour les équipages et accompagnateurs des J80 et Intersérie Quillard Voile Légère qui courent à l'Ecole navale. Elles conditionnent l'accès des équipages et accompagnateurs des autres zones de course à la cérémonie de remise des prix et au diner des équipages du samedi soir.

L'accès au site de l'Ecole Navale est soumis à l'autorisation des autorités militaires. Lors de l'inscription en ligne à la compétition, la constitution nominative de l'équipage est à préciser, ainsi que les potentiels remplaçants ou accompagnateurs (nom, prénom, date de naissance, lieu et département de naissance, nationalité). Cette disposition concerne également les chauffeurs convoyeurs des voiliers courant sur le rond de l'Ecole navale (J80 et Intersérie Quillard Voile Légère) qui ont besoin d'accéder au site. L'ensemble de ces renseignements est à compléter directement via le dossier d'inscription accessible sur le site internet de l'AGPEN www.agpen.fr/inscriptions/.

En raison des délais de traitement des demandes d'accès, les renseignements demandés doivent parvenir à l'AO dès que possible, et dans tous les cas avant le 22/04/2026 pour les personnes de nationalité étrangère et avant le 05/05/2026 pour les personnes de nationalité française.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES



L'AO ne pourra être tenue responsable en cas de refus d'accès au site par les autorités militaires. L'impossibilité d'accès au site de l'Ecole Navale ne pourra donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.4).

5. DROITS A PAYER :

(i) Montant des frais d'inscription :

Classes	Jusqu'au 27 avril 2026	A partir du 28 avril 2026
Waszp, Handivalide (MiniJ)	70 €	110 €
Birdyfish, Open 500, Handivalides Néo 495 (double)	140 €	180 €
Open 5.70, Intersérie Quillards VL, Intersérie Croiseurs Légers moins de 6 mètres, Corsaire	210 €	250 €
Muscadet, Intersérie Croiseurs Légers plus de 6 mètres	240 €	280 €
J80	270 €	310 €
Figaro Beneteau 3, Multi2000	350 €	390 €
Accompagnateur - entraîneur	60 €	60 €
Accompagnateur soirée finale (16 mai)	20 €	20 €
Accompagnateur Handivalide	gratuit	gratuit

(ii) Les droits à payer pour chaque bateau comprennent : l'inscription, la participation au championnat, la place de port, les grutages (pour certains types de bateaux), 2 cafés d'accueil, les 3 soirées repas d'équipages dont le diner de clôture (uniquement skipper et équipiers), une dotation, le stationnement de la remorque, la remise des prix. Les droits à payer pour les accompagnateurs comprennent 2 cafés d'accueil et les 3 soirées repas (dont le diner de clôture).

(iii) Aucune inscription ne sera acceptée après le 7 mai 2026.

(iv) Modes de règlement :

L'inscription se faisant uniquement en ligne, les paiements doivent se faire en ligne par carte bancaire.

Cependant, les équipages ne disposant pas de carte bancaire doivent se signaler par email à l'adresse mail inscriptions@agpen.fr afin de procéder au règlement.

Exceptionnellement et après accord préalable reçu par mail, ce règlement se fera par virement bancaire à :

Titulaire du compte : **Association de soutien au Grand Prix Ecole Navale (ou AGPEN)**,

IBAN : **FR76 1380 7005 6151 0219 5649 450**

BIC : **CCBPFRPPNAN**

IMPORTANT : Préciser la classe, le nom du bateau et le numéro de voile dans le libellé de votre virement.

Les inscriptions seront intégralement remboursées si l'évènement est annulé suite à une décision du gouvernement Français.

Sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation de l'AO, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation d'un bateau après le 06/05/2026.

Si un concurrent ou un accompagnateur inscrit à l'épreuve ne peut se rendre sur le lieu de la compétition en raison de mesures sanitaires et sécuritaires appliquées par sa région ou son pays, réduisant de fait la

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES



mobilité ou les possibilités de déplacement vers le lieu de la compétition, aucune demande de remboursement concernant les frais de déplacement et d'hébergement, versés par les participants, ne pourra être acceptée.

En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnaît être conscient de cet état de fait.

6. PUBLICITE :

[DP] [NP] Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME ET REPARTITION PAR SITE :

Le programme et la répartition des classes par site ainsi que le lieu d'accueil sont précisés en annexes 2 et 3.

8. JAUGE ET MISE A L'EAU DES BATEAUX :

8.1 **Aucune certification de voile ne sera organisée pendant la confirmation des inscriptions.**

Si les règles de classe l'exigent, une pesée des équipages pourra être effectuée par tirage au sort.

8.2 Les flottes seront réparties entre les sites conformément à l'annexe 2. L'AO pourra modifier cette répartition par avenant.

L'AO prendra en charge, pour chaque bateau inscrit définitivement, les frais correspondants aux taxes d'amarrage dans les ports de Crozon-Morgat, Camaret, Roscanvel et Brest Port du Moulin Blanc sur la période de la compétition.

L'AO prendra également en charge une mise à l'eau avant l'épreuve et une sortie de l'eau à la fin de l'épreuve.

Pour les grutages du samedi 16 mai et du dimanche 17 mai, les équipages devront respecter l'ordre de grutage défini par l'AO et affiché sur chaque site.

8.3 Les bateaux seront grutés avec leurs propres sangles ou élingues, conformes aux normes de grutage. **Le mâtage et le démâtage seront effectués par les équipages.**

9. PARCOURS :

L'emplacement des zones de course est défini en annexe 2.

Les parcours seront de type « Aller-Retour », « Speed Crossing » et courses côtières.

D'autres types de parcours pourront être mis en place.

10. SYSTEME DE PENALITE :

10.1 Pour l'ensemble des classes admises à participer à l'épreuve, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10.2 Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les IC, pourra être mis en place.

11. CLASSEMENTS ET TITRES :

11.1 Le nombre minimum de courses pour valider l'épreuve est de 3.

11.2 Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages des classes J80 et Open 5.70, conformément au règlement du Championnat de France Monotypes Habitables 2026 disponible à l'adresse suivante : <https://umbraco.ffvoile.fr/media/5dqav243/règlement-cfmh-26.pdf>

Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages Intersérie Quillards Voile Légère conformément à l'article 4.1 du règlement du Championnat de France Intersérie Quillards Voile légère : <https://umbraco.ffvoile.fr/media/w05dk0ag/rglmt-cf-inters%C3%A9rie-d%C3%A9riveurs-quillards-vl-%C3%A0-partir-de-2024.pdf>.

Si moins de 10 Open 500 sont inscrits au 7 mai, cette série sera classée en INQ.

Pour les classes Muscadet et Corsaire un titre de « champion de France » sera décerné sous réserve de la participation d'au moins 15 bateaux à la compétition. Si ce niveau de participation n'est pas atteint, l'AO se réserve le droit d'intégrer ces séries au Championnat de France des Croiseurs Légers -OSIRIS.

Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages Intersérie Croiseurs Légers conformément à l'article 8 du règlement du Championnat de France des Croiseurs Légers : <https://cfcl.ffvoile.fr/media/4aoprtvl/cfcl-2026-règlement-v1.pdf>

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES



Les titres de « Champion de France » pourront être décernés à des équipages étrangers.

- 11.3 Les autres classes admises concourront pour le Grand Prix de l'Ecole Navale. Les Waszp concourront pour l'EuroCup 2026.
- 11.4 Les trois premiers équipages de chaque classe admise seront récompensés.
- 11.5 Championnat national de voile de la Fédération des Clubs de la Défense :
Le trophée du Championnat national de voile de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) sera remis au premier J80 dont la totalité des membres d'équipage aura justifié, pendant la confirmation des inscriptions, de son appartenance à un club de la Défense. Afin de s'en assurer, les équipages souhaitant participer à ce championnat doivent s'inscrire auprès de la FCD et de l'AGPEN. Ce résultat sera obtenu par extraction du classement général sans recalcul de points.
- 11.6 Championnat de France UNSS de voile habitable Equipe Lycée :
Six à huit équipages UNSS seront sélectionnés par la direction de l'UNSS pour participer au Championnat de France UNSS de voile habitable Equipe Lycée. Cette épreuve aura lieu sur J80. Le classement de cette épreuve sera obtenu par extraction du classement général sans recalcul de points.

12. EMPLACEMENT :

[NP] [DP] Les bateaux devront rester à la place qui leur sera attribuée par l'AO à leur arrivée.

13. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :

- 13.1 [DP] [NP] A l'exception des Waszp et des Birdyfish, pendant toute la durée de la compétition, les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau sauf sous réserve et selon les termes d'autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.
- 13.2 Sauf pour les Waszp et les Birdyfish, dans le cas où l'Autorité Portuaire le déciderait, l'Autorité Organisatrice de la course pourrait demander aux concurrents de se tenir prêts à appareiller pour un autre port de la rade. Un équipage suffisant pour la manœuvre devra alors être maintenu en permanence à bord. Dès l'ordre d'exécution, les bateaux concernés devront impérativement rejoindre le port désigné. En cas de non-respect, le bateau pourra, après instruction, être classé DNE par le jury, et ce sans préjuger de toute action en justice que l'autorité organisatrice pourrait diligenter.

14. PROTECTION DES DONNEES :

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors, pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES :

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent les vents et la mer forts, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES



l'équipement, les erreurs dans la manœuvre des bateaux, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. **Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.**

16. INFORMATIONS :

16.1 L'hébergement des concurrents n'est pas pris en charge par l'organisateur, à l'exception des équipages inscrits au Championnat national de voile de la Fédération des Clubs de la Défense et au Championnat de France UNSS de voile habitable Equipe Lycée qui sont logés à l'Ecole navale.

16.2 Renseignements Hébergement :

Le week-end de l'Ascension étant très prisé dans la région et les hébergements limités, il est vivement conseillé aux concurrents de réserver leur hébergement dès leur inscription.

Une liste des hébergeurs est disponible sur le site www.agpen.fr

D'autres informations sont disponibles sur les sites des offices du tourisme.

Office du tourisme de Crozon www.crozon-tourisme.bzh/

Office du tourisme de Camaret <https://www.camaret-sur-mer.fr/fr/decouvrir/office-de-tourisme>

Office du tourisme de Brest www.brest-metropole-tourisme.fr/

16.3 Contacts :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Pratiques Sportives Habitable

17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

Tél. : 33 (0)1 40 60 37 07 - Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.fr

Marc BOUVET : marc.bouvet@ffvoile.fr; Christophe GAUMONT : christophe.gaumont@ffvoile.fr ;

Claire PRUVOT: claire.pruvot@ffvoile.fr (pour le Croiseur Léger)

Organisation Technique :

Association de soutien au Grand Prix Ecole Navale (ou AGPEN)

c/o ULAMIR - 22 rue Yves Le Gallo - 29160 CROZON

Informations sur Internet : www.agpen.fr

Informations par mail à contact@agpen.fr

Questions sur les inscriptions à inscriptions@agpen.fr

16.4 Environnement :

Le Grand Prix de l'Ecole Navale - Championnat de France Monotypes Habitables est engagé dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif qui se déroule dans des sites préservés (Natura 2000). Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer.

16.5 Interdiction d'emploi de drones aériens :

L'AO informe les concurrents que la pointe Finistère abritant plusieurs installations militaires sensibles, la rade de Brest, la baie de Douarnenez ainsi que l'ouvert de la mer d'Iroise sont interdits à tout survol d'aéronef non militaire. Cette interdiction concerne également les vols de drones. Des vols professionnels peuvent être exceptionnellement autorisés par la préfecture maritime de Brest.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES

GRAND PRIX ÉCOLE NAVALE



Annexe 1 – Marées et coefficients (en TU+2) MAI 2026

Brest

Brest			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Mer. 13	02h42	5,94m	57
	09h04	2,11m	
	15h13	6,01m	64
	21h32	2,04m	
Jeu. 14	03h34	6,34m	70
	09h55	1,71m	
	16h01	6,44m	77
	22h20	1,61m	
Ven. 15	04h23	6,71m	83
	10h44	1,36m	
	16h47	6,82m	88
	23h08	1,26m	
Sam. 16	05h10	7,00m	92
	11h30	1,12m	
	17h31	7,09m	96
	23h54	1,01m	
Dim. 17	05h57	7,15m	98
	12h16	1,01m	
	18h16	7,22m	99

Crozon Morgat

Morgat			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Mer. 13	02h35	5,58m	57
	08h52	1,99m	
	15h06	5,66m	64
	21h18	1,93m	
Jeu. 14	03h26	5,97m	70
	09h41	1,61m	
	15h53	6,07m	77
	22h05	1,52m	
Ven. 15	04h14	6,32m	83
	10h27	1,28m	
	16h38	6,42m	88
	22h50	1,18m	
Sam. 16	05h00	6,60m	92
	11h12	1,05m	
	17h21	6,68m	96
	23h35	0,94m	
Dim. 17	05h47	6,75m	98
	11h56	0,95m	
	18h06	6,82m	99

Camaret

Camaret-sur-Mer			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Mer. 13	02h38	5,47m	57
	08h55	1,81m	
	15h06	5,61m	64
	21h23	1,80m	
Jeu. 14	03h28	5,88m	70
	09h43	1,43m	
	15h52	6,03m	77
	22h09	1,42m	
Ven. 15	04h14	6,25m	83
	10h28	1,14m	
	16h37	6,40m	88
	22h54	1,12m	
Sam. 16	05h00	6,54m	92
	11h12	0,94m	
	17h22	6,68m	96
	23h39	0,91m	
Dim. 17	05h47	6,72m	98
	11h58	0,87m	
	18h08	6,83m	99

Annexe 2- Zones de course et répartition par site

Zone A - Ecole Navale - Rose - accueil bâtiment Ailée : J80

Zone B - Ecole Navale - Jaune - accueil bâtiment Ailée : Intersérie Quillards Voile Légère (INQ) et Open 500

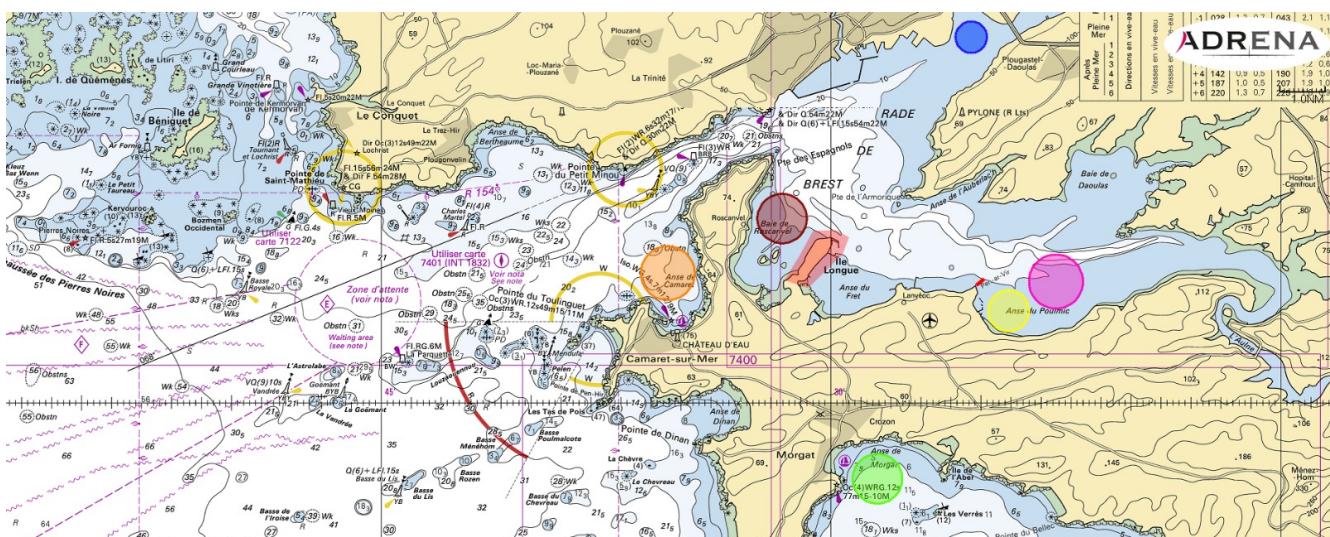
Zone C - Brest - Bleue - Port du Moulin Blanc - accueil salle Cormorandière : MiniJ et Néo 495

Zone D - Camaret et Mer d'Iroise - Orange - accueil Camaret à la capitainerie du port du Vauban : Corsaire, Figaro Beneteau 3 et Multi 2000 (Intersérie multicoques habitables)

Zone E - Crozon Morgat - Vert - accueil centre nautique salle Kador : Open 570, Muscadet et Intersérie Croiseurs Légers

Zone F - Roscanvel - Marron - accueil au Fortin de Roscanvel : Waszp et Birdyfish

En Rouge les Zones Interdites de l'Île Longue et du passage entre la cardinale Nord Pen Ar Vir et la pointe de Pen Ar Vir



Annexe 3 – Programme par site

SITE DE COURSE	Zones & Classes	Mercredi 13 mai	Jeudi 14 mai	Vendredi 15 mai	Samedi 16 mai	Dimanche 17 mai
ECOLE NAVALE	<u>Zone A</u> <u>Et</u> <u>Zone B</u> <u>J80</u> <u>INQ</u> <u>Open 500</u>	08h30-19h00 Grutages Mises à l'eau 10h00-19h00 Accueil	8h30-12h30 Grutages – mises à l'eau 14h30 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Ecole Navale	07h45-09h15 Petit déjeuner des équipages 10h45 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Espace Nautique Lanvéoc	07h45-09h15 Petit déjeuner des équipages 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement A partir de 16h30 Grutages Sorties de l'eau 19h30 Remise des prix 20h30 Dîner des équipages Ecole Navale	08h30 Grutages Sorties de l'eau

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES

GRAND PRIX ÉCOLE NAVALE

FFVoile

**CHAMPIONNAT
DE FRANCE**

**MONOTYPES
HABITABLES**

SITE DE COURSE	Zone & Classes	Mercredi 13 mai	Jeudi 14 mai	Vendredi 15 mai	Samedi 16 mai	Dimanche 17 mai
BREST	<u>Zone C</u> <i>Mini J</i> <i>Néo 495</i>	13h30-18h00 Accueil Mises à l'eau	09h00-11h00 Café d'accueil 09h00-12h00 Mises à l'eau 11h30 Briefing 14h00 1er signal d'avertissement 19h30 Apéritif dinatoire	09h00-11h00 Café d'accueil 11h00 Briefing 14h00 1er signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages	08h00 Café d'accueil Briefing 09h30 1er signal d'avertissement 18h00 Départ des concurrents vers Ecole navale 19h30 Remise des prix à l'Ecole navale 20h30 Dîner des équipages à l'Ecole navale 22h30 Retour des concurrents vers Brest	Sorties de l'eau

SITE DE COURSE	Zone & Classes	Mercredi 13 mai	Jeudi 14 mai	Vendredi 15 mai	Samedi 16 mai	Dimanche 17 mai
CAMARET	<u>Zone D</u> <i>Corsaire</i> <i>Figaro Beneteau 3</i> <i>Multi 2000</i>	08h30-19h00 Grutages et mises à l'eau 14h00-19h00 Accueil	8h30-12h00 Accueil Grutages et mises à l'eau 14h00 1er signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Camaret	08h00-09h15 Café d'accueil 10h45 1er signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Camaret	07h45-08h45 Café d'accueil 10h30 1er signal d'avertissement A partir de 16h30 Grutages 19h30 Remise des prix à l'Ecole navale 20h30 Dîner des équipages à l'Ecole navale	08h30 Grutages Sorties de l'eau

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES

GRAND PRIX ÉCOLE NAVALE

FFVoile

**CHAMPIONNAT
DE FRANCE**

**MONOTYPES
HABITABLES**

SITE DE COURSE	Zone & Classes	Mercredi 13 mai	Jeudi 14 mai	Vendredi 15 mai	Samedi 16 mai	Dimanche 17 mai
CROZON MORGAT	<u>Zone E</u> <i>Open 570</i> <i>Croiseurs légers</i> <i>Muscadet</i>	08h30-19h00 Grutages et mises à l'eau 10h00-19h00 Accueil	8h30-12h00 Accueil Grutages et mises à l'eau 14h00 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Crozon	08h00-09h15 Café d'accueil 10h45 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Crozon	07h45-08h45 Café d'accueil 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement A partir de 16h30 Grutages 19h30 Remise des prix à l'Ecole navale 20h30 Dîner des équipages à l'Ecole navale	08h30 Grutages Sorties de l'eau

SITE DE COURSE	Zone & Classes	Mercredi 13 mai	Jeudi 14 mai	Vendredi 15 mai	Samedi 16 mai
ROSCANVEL	<u>Zone F</u> <i>BirdyFish</i> <i>Waszp</i>	08h30-19h00 Mises à l'eau 14h00-19h00 Accueil	09h00-12h00 Accueil Mises à l'eau 14h00 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Roscanvel	09h00-10h00 Café d'accueil 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Espace Nautique Lanvéoc	09h00-10h00 Café d'accueil 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement A partir de 16h30 Sorties de l'eau 19h30 Remise des prix à l'Ecole navale 20h30 Dîner des équipages à l'Ecole navale